

Compte rendu de la séance du mercredi 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq novembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la Présidence de Madame Jocelyne MARTIN, Maire.

Etaient Présents : Jocelyne MARTIN, Joël FARCY, Anne BECHET, Hubert LEVE, Yves MONIN, Maryse CAGNARD, Pierre BUTEUX, Marie-Laure SAVREUX, Christian DAMAGNEZ, Laurent NIVELLE, Sophie DUHEN, Laurence BALESSENT, Daniel BALAVOINE, Valérie LECOMTE

Etait excusée : Mme Laurence JOSSE

Secrétaire de la séance : Mme Laurence BALESSENT

Le conseil municipal est d'accord pour que cette réunion se déroule à huis clos en raison du COVID.

Monsieur Daniel BALAVOINE demande que les rectifications de compte rendu soient affichées plus rapidement sur le panneau du beffroi et de la salle multifonction.

Monsieur Joël FARCY indique que les modifications sont à demander à la réunion suivante.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé.

Madame le Maire demande si le conseil municipal est d'accord pour ajouter les points suivants :

- Adhésion de la ville de Longueau à la FDE 80,
- Location d'un local pour des infirmières.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

Délibérations du conseil :

1 - Achat défibrillateur - Adhésion groupement de commandes (DE 2020 078)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L.2113-6 à L.2113 relatifs aux groupements de commandes,

Vu le décret du 19 décembre 2019 obligeant les établissements recevant du public à s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe en application des articles L.123-5 et L.123-6 du code de la construction et de l'habitation et de l'article L.5233-1 du code de la santé publique,

Vu la délibération du 14 octobre 2020 de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre créant un groupement de commandes "fourniture de défibrillateurs, boîtiers, installation, maintenance, consommables, accessoires et formation", dont elle sera la coordinatrice,

Vu la délibération du 14 octobre 2020 de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre mettant en place un fonds de concours à hauteur de 20 % du prix TTC d'acquisition d'un défibrillateur pour les communes adhérant au groupement, sur présentation d'une facture acquittée,

Considérant l'obligation et le besoin d'équiper la commune d'un défibrillateur automatisé externe la volonté de partager les compétences et savoirs, l'intérêt du gain de temps procédural, de rationaliser les dépenses et réaliser des économies d'échelle sur les volumes d'achat,

Où l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, au regard du contexte précédemment exposé, décide :

- d'adhérer au groupement de commandes ayant pour objet la fourniture de défibrillateurs, boîtiers, installation, maintenance, consommables, accessoires et formation, coordonné par la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre,
- d'accepter les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes, et d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché issu du groupement de

commandes pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commandes,

- de l'autoriser, lui ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes, jointe à la présente,
- de demander le versement du fonds de concours sur présentation de la facture acquittée du défibrillateur, à hauteur de 20 % du prix TTC.

Achat défibrillateur - Demande DSIL / plan de relance (DE 2020 079)

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de solliciter l'Etat pour une participation financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - Plan de Relance dans le cadre de l'achat d'un défibrillateur selon le plan de financement suivant :

- Coût prévisionnel HT	1015 €
- Subvention Etat DSIL 80 %	812 €

Part communale 406€
Dont TVA récupérable 203 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat selon le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à signer tout document permettant la mise en oeuvre de ce dossier.

2 - Amendes de police (aménagement sécuritaires + panneaux photov)

Madame le Maire indique que ce dossier sera revu lors d'une prochaine réunion car nous n'avons pas reçu le devis des panneaux photovoltaïques.

3 - Abbatale - Point sur les travaux / investigations géotechniques / demande de subvention

Madame le Maire fait part de la décision du 18 novembre 2020, à savoir :

Vu la nécessité de faire réaliser un diagnostic géotechnique préalablement à la mise en œuvre de l'échafaudage et de la zone de stockage prévus dans le cadre des travaux de restauration des façades et des toitures de l'Abbatale,

Vu les missions qui doivent être réalisées comme suit :

- Mission 1 : relevés souterrains
- Mission 2 : caractéristiques du sol (capacité portante)

Considérant que ces investigations doivent être réalisées en urgence,

DECIDE :

- L'offre technique et financière remise par ANTEA GROUP – Synergie Park – 5 rue Louis Néel – 59260 LEZENNES est retenue pour le montant de 10 282 € HT pour les 2 missions.
- Une demande de participation financière sera effectuée auprès du Département à hauteur de 50 % du montant total HT.
- Une demande de commencement anticipé des travaux est transmise au Département étant donné le caractère d'urgence.

4 - Rapport sur le service d'eau potable 2019

Monsieur Monin fait part du rapport :

- le captage est situé à Oneux

- 3 réservoirs
- 327 000 M3 d'eau utilisés pour 270 000 M3 vendus (différence due aux fuites, bouches d'incendie, purge ...)
- 80 kms de réseaux
- 7 km 13 de réseaux réhabilités
- prix de l'eau : 2,12 €
- 11 communes sont adhérentes au syndicat

5 - Approbation de la dissolution du Syndicat de transports scolaires (DE 2020 084)

Madame le Maire indique au conseil municipal que suite à la gratuité des transports scolaires instaurée par le Conseil Régional des Hauts de France, le comité du Syndicat Intercommunal de Transports d'Elèves de la région d'Ailly-le-Haut-Clocher a décidé la dissolution du syndicat dans sa séance du 19 octobre 2020.

Les modalités de dissolution retenues par le syndicat sont les suivantes :

- Archives : Les délégués décident à l'unanimité de stocker les archives dans les locaux de la mairie de Francières,
- Matériel : Pas de matériel (utilisation du matériel de la mairie de Francières mis à disposition gracieusement),
- Actif et Passif du syndicat : Les délégués décident à la majorité moins 2 abstentions de redistribuer à chaque commune membre du syndicat l'actif et le passif au prorata du nombre des habitants de chaque commune,
- Personnel : Dès l'arrêté de dissolution du syndicat, la secrétaire remettra sa démission au président, ne désirant pas être reclassée.

Après débat, le conseil municipal approuve la dissolution du Syndicat de Transports d'Elèves de la Région d'Ailly-le-Haut-Clocher et les modalités de dissolution précisées ci-dessus par 13 Pour et 1 abstention.

6 - Modification durée hebdomadaire de travail (DE 2020 081)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant dispositions et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 16 juillet 2019 créant l'emploi d'assistante en gestion administrative et agent d'accueil de l'agence postale communale, à une durée hebdomadaire de 29/35e.

Le maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'assistante en gestion administrative et agent d'accueil de l'agence postale communale au grade d'adjoint administratif permanent à temps non complet (29 heures hebdomadaires) afin de permettre la clôture de la caisse à la fermeture de l'agence postale communale (soit 4 fois 1/4 d'heure correspondant aux jours d'ouverture).

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

le conseil municipal :

- décide de porter, à compter du 1er janvier 2021, de 29 heures à 30 heures la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'assistante en gestion administrative et agent d'accueil de l'agence postale communale au grade d'adjoint administratif,
- précise que les crédits suffisants seront prévus au budget à compter de l'exercice 2021.

7 - Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant vote du BP 2021 (DE 2020 082)

Madame le Maire indique que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'organe délibérant peut, jusqu'au vote du Budget Primitif, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget de l'exercice précédent.

Dans le cadre de cette disposition et afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la commune de SAINT-RIQUIER entre le 1^{er} janvier 2021 et le vote du budget primitif 2021, il est proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits comme présentés ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Crédits votés en 2020	Ouverture 2021 (25 %)
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	125 347,00 €	31 336,00 €

Ces derniers seront inscrits au Budget Primitif 2021 lors de son adoption sauf si aucune utilisation de ces crédits n'a été réalisée.

8 - Informations des décisions du maire pour :

- Objet : marché relatif aux travaux de réhabilitation de la salle d'évolution sportive - DE 2020 063

Vu l'article R2122-2 du Décret 2016-899 portant autorisation pour l'acheteur de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque soit aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits, soit seules des candidatures irrecevables ou des offres inappropriées ont été présentées, et pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées,

Considérant que la date de remise des plis pour le marché relatif aux travaux de réhabilitation de la salle d'évolution sportive était fixée au 22 septembre 2020 à 12h,

Considérant que suite à l'ouverture des plis du marché sus désigné il a été constaté qu'aucune offre n'a été déposée pour les lots 1, 5 et 6,

DECIDE :

- Le marché relatif aux travaux de réhabilitation de la salle d'évolution sportive est déclaré sans suite pour les lots infructueux suivants :
 - o Lot 1 : maçonnerie – enduit, crépis
 - o Lot 5 : chauffage – VMC – PAC
 - o Lot 6 : forage nouveau puis PAC
- Le marché relatif aux travaux de réhabilitation de la salle d'évolution sportive sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalables pour les lots 1, 5 et 6 en vertu de l'article R2122-2 du Décret 2016-899.

Le cahier des charges initial n'est pas modifié.

- Objet : marché relatif aux travaux de réhabilitation de la salle d'évolution sportive – Lot 5 (chauffage / PAC) - DE 2020 075

Madame le Maire,

Vu la délibération 2020-024 du 09/06/2020 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le procès-verbal de la commission d'analyse des offres en date du 01/10/2020,

Vu le procès-verbal d'analyse des offres en date du 12/10/2020,

Considérant que le lot 5 du marché de travaux de réhabilitation de la salle d'évolution sportive a fait l'objet de 2 offres,

DECIDE :

- L'offre considérée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise LEGUE – Route de Rouen – 80480 SALEUX,
- Le marché sera signé avec l'entreprise LEGUE pour le montant de 26 722 € HT (32 066,40 € TTC).

- Objet : Virement de crédits - DE 2020 076

Madame le Maire décide d'effectuer un virement de crédits de 506,00 € afin de pouvoir régler la facture de Mme DE QUELEN d'un montant de 2169,97 € selon le détail ci-dessous :

INVESTISSEMENT	DEPENSES
020 Dépenses imprévues	- 506,00 €
2313 - 181 Constructions	506,00 €

AJOUT :

Adhésion de la ville de Longueau à la FDE 80 (DE 2020 083)

La séance étant ouverte, Madame le Maire précise que la ville de Longueau a demandé son adhésion à la FDE 80.

Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la FDE 80, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se déclare :

- favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la ville de Longueau.

Location local pour les infirmières

Madame le Maire indique que Madame Corinne PORQUEZ et Madame Ludivine MARESCAUX, infirmières, ont sollicité la mairie pour louer un local. Un bureau de l'ancien centre social leur a été proposé. Madame Martin suggère de fixer le loyer à 354 € par mois et d'établir une convention prenant effet au 1er janvier 2021.

Après débat, le conseil municipal est d'accord pour louer ce local au tarif de 354 € par mois et autorise Madame le Maire à signer la convention.

9 - Questions et informations diverses

- Monsieur MONIN indique qu'un dépistage COVID de la population sera organisé en décembre prochain à la salle des fêtes. La date sera communiquée ultérieurement.

- Madame le maire indique qu'elle répond favorablement à la demande d'insertion d'un article dans le bulletin municipal par l'association "Saint-Riquier autrement".

Il est demandé à l'association de fournir ses statuts. Un débat animé s'engage et plusieurs conseillers émettent des reproches sur cette association. Au bout d'un moment, Madame le maire demande de mettre fin à ce débat.

- Madame le Maire indique que la licence IV est valable 5 ans. Une décision sur son utilisation sera prise ultérieurement.

- Madame le maire indique que Mr Kurt GORENFLO, Ancien maire et président du comité de jumelage de STUTENSEE-FRIEDRICHSTAL est décédé dernièrement. Un courrier a été adressé à son épouse ainsi qu'au maire et à Mr B Zanger. Une gerbe a été commandée avec le comité de jumelage.

- Madame le maire indique qu'elle a reçu un courrier de remerciements de l'association des maires des Alpes maritimes suite à l'envoi de la subvention.

- A compter du 1er janvier 2021 la commune de SAINT-RIQUIER sera rattachée à la Trésorerie de Doullens.

- La distribution des colis des aînés sera faite à domicile par les conseillers à partir du 11 décembre 2020 en raison du COVID 19.

- L'arbre de Noël est annulé. Les enfants pourront venir chercher leur jouet le samedi 12 décembre. Une information leur sera donnée par le comité des fêtes.

- Les animations du Téléthon sont également annulées mais une urne sera sur la place de Saint-Riquier le dimanche 6 décembre entre 10 H et 12 H pour recevoir les dons.

- Madame le Maire indique qu'un projet d'achat d'un meuble hologramme est à l'étude pour présenter des objets de la salle du Trésor de l'Abbaye. Le coût de ce projet est entre 9 000 et 10 000 €. Une demande de mécénat est en cours afin concrétiser cet achat.

- Madame le Maire indique qu'une consultation publique se déroulera à la mairie du 9 décembre 2020 au 6 janvier 2021 inclus aux heures d'ouverture de la mairie concernant la demande de la société BIOENERGIE CENTULOISE en vue d'exploiter une unité de méthanisation.

Le conseil municipal devra se prononcer à l'issue de cette consultation.

A la demande de plusieurs conseillers sur le nombre de communes consultées, Mme Laurence BALESSENT indique que ces communes sont concernées par le plan d'épandage.

10 - Questions d'initiative

- Madame Marie-Laure SAVREUX signale que des branches et morceaux de verre se trouvent sur le trottoir devant la propriété de Monsieur Christophe GENCE. Un courrier lui a été adressé.

Elle indique également que la cloche n'a pas sonné pour l'attentat de Nice. Madame Martin indique qu'elle pensait qu'elle serait actionnée par le prêtre. Le drapeau a été mis en berne à la mairie.

Elle demande également qui doit entretenir les tombes des indigents au cimetière. Madame Martin indique que c'est la maison de retraite qui doit s'en charger. Un courrier leur sera transmis.

D'autre part, des personnes demandent si l'activité "tir à l'arc" sera possible dans la salle d'évolution sportive après les travaux. Réponse : Il faudrait qu'un club soit créé mais il en existe déjà un à Ailly-le-Haut-Clocher.

- Madame Sophie DUHEN signale un trou sur la chaussée rue du Calvaire en venant de la rue de Millencourt.

- Madame Laurence BALESDENT demande pourquoi les panneaux sont toujours présents rue Notre Dame alors que les travaux sont terminés. Monsieur Monin indique que la structure de la route n'est pas bonne et que des travaux doivent être effectués par le département.

- Monsieur Daniel BALAVOINE signale que certaines communes du secteur de Novion bénéficient toujours d'un ramassage d'encombrants. Les délégués de la communauté de communes ne sont pas au courant de cela. Ils prendront des informations à ce sujet auprès de la communauté de communes.

- Monsieur Christian DAMAGNEZ signale que les peupliers chemin des dames sont à maturité. Un devis a été demandé pour en abattre 35.

- Madame Maryse CAGNARD signale la présence d'orties dans les fossés de l'Abbaye. Madame MARTIN indique l'avoir déjà signalé à plusieurs reprises au département.

- Monsieur Pierre BUTEUX signale la présence de nombreux pigeons sur la commune. Pourrait-on remettre une cage au bâtiment communal ? oui

- Madame Valérie LECOMTE indique que la réunion d'inspection du Centre des Pompiers a eu lieu dernièrement. Elle demande quand sera installé la ligne internet et l'ordinateur. Madame Martin indique qu'internet sera installé le 4 décembre et sera suivi de la mise en place de l'ordinateur.

Monsieur Claude CHIVOT doit fournir à la mairie le plan de formation et de manoeuvre ainsi que la remise à jour des effectifs et des arrêtés.

- Monsieur Daniel BALAVOINE demande si des associations ont demandé une aide suite au COVID. Madame Martin indique que non.

- Madame MARTIN indique que les joueurs de pétanque ne peuvent pas reprendre leur activité car cela est considéré comme un sport collectif.

Après s'être assuré qu'aucun membre du conseil n'avait de questions complémentaires à poser, Madame le Maire lève la séance à 21 H 50.